### TRIBUNAUX.

### Cour Civile de District.

Mme Veuve D. Dantagnan vs Joseph D. Dantagnan—Réclamation de \$618.34.

Mme Caroline Cotonio vs F. Rivers Richardson et autres-Réclamation de \$1,200 de dommages. Louise Duquesné, femme de Wm. Taylor Borland vs Wm Taylor Borland—Demande de séparation de

corps et de biens. Mme Mary Lumbardo vs Ray-mond Lumbardo, son époux—De-mande de divorce.

Demande d'émancipation : Nellie Douglass, Julia Douglass. Successions ouvertes:

Margaret Sybilla, Charlotte Becker, Mary Lease, veuve de Célestin Bernard.

#### Deuxième Cour Inférieure Juge A. M. Aucoin.

Comparations: Nicholas Jefferson, actes de vio-

lence et bataille. Léon Moore, actes de violence et

William Dabarey, actes de violence et blessure. Sarah Smith, larcin.

Albert Picotte, violation de l'acte 115 de 1896, renvoyéau 3 juillet 1900. Paul Davenport, Jules Magendie, actes de violence et bataille, en-voyés devant la cour criminelle sous

## FAITS DIVERS.

### 技术等意识。DB 以合物数

#### L'ETAT DE LA LOUISIANE.

LEGISLATURE

Dépêche spéciale à l'Abeille. Baton Rouge, 15 juin.

C'est à dix heures et demie que le sénat se réunit ; vingt-huit mem-bres répondent à l'appel nominal. Plusieurs bills sont envoyés au secrétaire, un, entr'autres, de M. Thorpe, amendant la charte de la ville, à dessein de créer l'emploi d'un commis préposé aux affidavits à la cour de police correctionnelle du Premier district.

Les bills adoptés sont : Par M. Flynn—Exigeant que les jugements soient lus et signés pu-

bliquement en cour. Par M. Settoon—Amendant la loi relative au gibier.
Par M. Maunsell—Elevant le rang

d'adjudant-généralat au major-gé-La discussion du bill de M. Du-

denheffer qui traite des embaume-ments, a été remise à une autre séance à cause de l'assistance peu nombreuse des sénateurs. Un message du gouverneur est reçu annonçant qu'il a signé la loi

qui lui donne le droit de nommer ûn juge à la troisième cour de cir-Le Sénat n'étant saisi d'aucune question importante, s'ajourne à lundi prochain, huit heures du soir.

### Chambre des Représentants.

La chambre est appelée à l'ordre par l'orateur Saunders, à 10 heures ; 2 membres sont à leurs fauteuils. Bills annoncés: Par M. Newton-Pourvoyant à la

publicité à donner aux ressources de la Louisiane à l'Exposition de Paris. Par M. Vincent—Interdisant aux Prêtres et aux Rabins de faire partie officiellement d'aucune commission ou institution d'éducation pu-

Par M. A. Macker-Autorisant les percepteurs de taxes à accepter la valeur que portent sur leur face les comptes de taxes pour taxes non collectées dans certains cas.

Par M. Easterly—Pourvoyant à

l'érection d'un établissement pour lépreux et faisant une allocation Le bill pourvoyant à un système

pour l'obtention officiellement de compilations et à la promulgation des rapports officiels sur les conditions et le rendement des produits agricoles de l'Etzt, a été adopté; le bill aussi réduisant la durée du délai accordé pour faire appel dans les procès intentés pour obtenir possession d'immeubles, a été adopté. Le bill autorisant la Commission

des Levées de l'Atchafalaya a émetdes bons pour une somme de \$250,000, a été adopté en dernière lecture; ces fonds seront employés des travaux de déssèchement et d'amélioration.

On a longuement discuté le bill de M. Lacaze, interdisant les mariages entre cousins, mais rien n'a été décidé à cet égard. Le bill qui a pour objet de priver

l'ingénieur de la ville de sa qualité de membre de la commission des Levées, a été renvoyé au comité des affaires municipales. La chambre s'est ajournée à lun-

di prochain, huit heures du soir.

### Incendie.

A onze heures 15 le feu a éclaté, hier matin, dans la bâtisse en bri-ques à trois étages située rue Poydras, 740, appartenant à William Luke et occupée par Mme Lottie Elkins au premier étage et A. Tousouge, au rez-de-chaussée. Les meubles de M. Elkins ont su-

bi des avaries que couvre une assurance à la compagnie Liverpool, London & Globe. La bâtisse, elle aussi, a été quel-

que peu endommagée; elle est assurée à la Compagnie Germania. La bâtisse contigue, 742 rue Poydras, appartenant à Otto Hillman, a subi quelques avaries, mais insigni-fiantes. On ignore l'origine du feu.



### HOTEL DE VILLE.

Des plaintes sont parvenues au maire hier matin au sujet des voyageurs qui expectorent dans les chars urbains, en violation d'une ordonnance adoptée depuis longtemps, mais jamais mise en vigueur. De suite, le maire a mandé auprès de lui le chef de la sûreté et lui a donné l'ordre de faire exécuter la loi qui impose une amende de cinq dollars ou une incarcération de 10 jours pour toute infraction à cette loi.

Le général Adolph Meyer, un de nos Représentants au congrès, a écrit hier au secrétaire du conseil municipal, M. Campbell, que le comité des allocations s'occuperait très prochainement de la demande faite au gouvernement fédéral de payer une partie des frais du payage de la rue de la Douane, devant la douane.

Les employés de l'Hôtel de ville ont été très alarmés pendant un moment hier, quand ils ont appris que les avocats dans l'affaire War-ner contre la ville, se proposaient de demander à la cour civile de district à son ouverture, d'interdire au tré-sorier de la ville de payer aux employés leurs traitements de la quinzaine: mais avant l'arrivée de l'in-terdiction, le caissier du Département avait pu faire retirer de la banque une somme suffisante pour payer tout le monde.

### Comité de l'Ordre Public.

A sept heures hier soir, ce comité s'est réuni sous la présidence de M. Saxon; à la réunion assistaient MM. Lauthenschlaeger, Moss et McMa-

Une communication de M. Hardee a été reçue annonçant la nomination de M. C. H. Lewis comme député-voyer de la ville.

Le comité a fait un rapport défa-

vorable sur la pétition de Sarah A. Watts, Charles Long et autres, de-mandant que soient amendées les ordonnances 13,032 et 13,485, relatives aux quartiers que doivent habi-tes les femmes de mauvaises mœurs. La pétition a été référée au maire

avec prière de faire mettre en vigueur les ordonnances.
Une lettre protestant contre l'établissement d'un salon de liqueurs au coin des rues Première et Dryades, a été référée à l'avocat de la

M. Moss a demandé avant la levée de la séance, que la question ayant trait aux femmes de mauvaises mœurs fut remise en discussion, mais M. Lautenschlaeger s'y est opposé, et le président a main-tenu l'action du comité. M. Moss a alors donné avis qu'il présenterait au conseil un rapport de minorité. Un rapport défavorable a été fait sur la résolution demandant au

#### Comité des Ponts et Chaussées.

trésorier.

maire de faire examiner par un expert les livres du contrôleur et du

A la même heure, hier soir, ce comité s'est réuni : présents MM. Cucullu, Goebel, O'Connor, Memory, Frantz, Stanley.

L'ordonnance de M. Shields autorisant le chemin de fer de la rue St-Charles et de Carrollton a été

soumise à la considération du co-

mité.
Une lettre du maire a été lue dans laquelle l'auteur dit que les adver-saires de l'ordonnance, MM. Bell et Muiler, ont refusé de se présente devant le comité pour combattre 'ordonnance.

M. Sullivan, avocat, dit que ces messieurs en refusant de se présen-ter devant le comité n'ont nulle-ment eu l'intention de se montrer irrévérencieux à son endroit et n'avaient pas l'intention de blesser les membres du comité en affirmant qu'ils n'en obtiendraient aucune saisfaction.

Plusieurs citoyens bien connus et résidents du voisinage on déclaré que la salle d'attente construite par la compagnie du chemin de fer, à Carrollton, à l'intersection de la rue

Poplar, est fort utile.

M. Sullivan a dit que la compagnie du chemin de fer n'avait pas eu le droit de construire cette station du moment qu'un citoyen s'y était opposé. Le comité a donné raison aux ci-

tovens qui avaient témoigné en faveur du maintien de cette station. Dans cette circonstance, comme dans toutes autres, d'ailleurs, la conduite du maire a été logique. Si une ordonnance n'avait pas été présentée par M. Shields pour autoriser la compagnie du chemin de fer à maintenir son pavillon, le commissaire des Travaux Publics eut reçu du maire l'ordre de démolir le pavillon; mais dès que le conseil était saisi d'une ordonnance à cet égard, le maire, en agissant autrement, eut fait preuve de partialité et eut excédé ses pouvoirs.

### Un Palssant Secours.

MALT-NUTRINE d'Anheuser-Bnseh secourt l'infirme, le vieillard, e convalescent et celle qui vient d'être mère, plus que toutes les autres préparations. Redonne des forces et de l'appétit. Un tonique léger. Vendu chez tous les pharma-

### Collège St-Stanislas.

Les exercices de fin d'année de ce collège de la Baie St-Louis, auront lieu, le mercredi, 27 de ce mois, à dix heures du matin. Nos remerciements pour l'invitation reçue.

#### L'enquête du coroner Reilley.

Le sous-coroner Reilley a procédé à une enquête, hier matin, relative ment au cadavre de l'enfant nou-veau-né trouvé dans le fleuve jeudi soir en face la rue Elmire, à Alger. Il a constaté en faisant l'autopsie du corps, que l'enfant avait été étranglé avant d'avoir été jeté à 'eau. La police n'a obtenu aucur renseignement qui puisse la mettre sur les traces du criminel.

L'eau d'Abita étant légère et aisément digérée, elle est indispensable à la parfaite santé.

### Hôpital des Sens.

Le comité sous le patronage du quel s'organise la fête au bénéfice de l'hôpital des sens s'est réuni hier soir, sous la présidence de M. Mo

Enerny.

Le secrétaire a accusé réception de plusieurs dons faits au comité.
M. Geo. Young, du comité de finances, a annonce que jusqu'ici la vente des billets s'élevait à \$583. M. Geo. Lafaye, du comité des dames auxiliaires, a dit qu'il y avait

de deux à trois cents dames faisant partie de son comité. M. Aschaffenburg a dit que le programme officiel publicrait l'his-torique de l'hôpital et il a promis un joli revenu provenant de ce pro-

M. Denechaud a déjà distribué 25,000 billets.

M. Weinfurter s'est abouché avec les associations de bienfaisance et en a obtenu des souscriptions de \$225.

blissements en ville et a obtenu une douzaine de prix. M. Rivoire a offert 25 pour cent de ses recettes si le comité le nom-mait photographe officiel de la fête. Mais il a été décidé de consulter les autres photographes et d'obtenir

vilège. \_ Le Dr De Roaldès\_a\_dit que M Rivoire n'avait pas offert ses services dans un but personnel, mais bien dans l'intérêt de l'hôpital, comme il s'était déjà montré très généreux envers l'institution par des contri-Après avoir discuté les détails de la fête le président a levé séance.

#### Arrestation d'un escroc.

La police a mis en état d'arrestation, hier matin, un quidam dont les petites pratiques s'exerçaient im-punément depuis quelques jours au détriment de nombreux marchands de la rue du Canal.

Le quidam se nomme Harry Morris; et voici comment il opérait: Inconnu en ville, il se présentait dans un magasin, faisait un achat et priait d'envoyer la marchandise à une adresse quelconque avec prière d'en faire toucher le prix. Le bon-homme faisait coup double, car in variablement il priait de munir le porteur du paquet de quelque argent afin de l'échanger contre un chèque que recevrait le porteur du paquet. On devine que le chèque étant faux, le filou non seulement devenait possesseur de la marchandise mais s'enrichissait d'une somme d'argent

en même temps. Hier Morris a trouvé plus malin que lui, M. A. Goode, gérant du magasin de chaussures Boston", rue du Canal, recevait de Morris un message par le téléphone, le prian d'envoyer une paire de chaussures au coin des rues Esplanade et Galvez. M. Goode chargea un gamir de son magasin d'apporter les chaus sures, mais il l'accompagna.

A l'endroit désigné, Morris atten-

dait le paquet, mais il ignorait que non loin de là se trouvait M. Goode qui, dès que Morris eut pris le pa quet, se mit à sa poursuite. Morri-détala bien vite, mais Goode était : ses trousses, et ce n'est qu'après une longue course que Morris fut appré hendé au collet et livré à la police. Morris a les dehors d'un gentle-

man: c'est ce qui explique comment il parvenait à capter la confiance de Réglez vos intestins au moyen des

Cascarets. Le Candy Cathartic guérit pour toujours de la constipation. 10 cts, 25 cts. Si le C. C. C. allit, les pharmaciens, vons, rembe

voti s argent.

### Coups de foudre.

Pendant l'orage, hier après-midi la foudre est tombée sur une bâtisse à l'angle des rues Newton et Belleville, occupée par Mme Sarah Wil son. Les dommages causés ont été d'environ \$25. Mme Wilson a été jetée à terre, mais n'a pas été bles-

-A une heure et demie la foudre a frappé la toiture de la demeure de Marie Philip et Emma Gray, couleur, rue Joséphine 1915, causant des dommages de \$5.

L'eau d'Abita carbonisée donne un bon appétit. Pour les estomacs faibles, elle est ce qu'il y a de mieux.

#### Liste des navires partis pou in Nonvelle-Orleans.

1	NEW YUKE.	1
	Steamship El Mar Grant parti 7 †	din.
i	Steamship Proteon, Gagerparti 9 j	nin.
1	Steamship El Paso, Boyd parti 9 ju	nin.
ŀ	LIVERPOOL.	
1	Steamship Electrician, Walton parti 7 it	ıin.
	Steamship Politiciau. Chandler parti 3 j	nin.
1	Steamship Mexican, Howell parti 19 m	
i	steamship Capella, Goldman parti 10 n	
ł	Steamship Tampican, Picthalparti 17	
	Steamship Mira. Ballparti 24	uel.
į	Stemship Ashanti, McKay parti 25 :	umi.
	Steamship Yucatan, Pearce parti 30 g	ıaj.
1	Steemen Wro Cliff Callege parti 30 t	n - 1 .
	Steamer Wm Cliff, Eullookparti 8 a	
1		
Ì	Steamship Imperial Prince, Jamison p 4 ja	ain .
	Steamship Moorish Prince, Gillparti 4 n	asi.
	Steamship Cayo Mono Friendparti 9 n	asi.
1	BELFAST.	
	Barque Polynesia, Pedenparti 4 m	NTE.
i	BARCALONE.	
	Steamship Amboto, Munitisparti 11 u	
Į	OPORTO	

Barque Nelly.....parti 2 mai. Steamsdip Asia, Segelken... parti 11 mai. ST VINCENT. CAP DE VERDE. Steamship Hyades, Graves....parti 29 mai GENES.

GENES.
S S Spanish Prince, McDo-gall...parti 16 mai SHIELDS. TRIESTE.

8 S Gotfried Schencker, parti 23 mai.

MARSEILLES

8 S Sardinian Prince, parti 26 mai.
Steamship Olbia, Roy. parti 6 juin.
LAS PALMAS
Steamship Miguel Jover, Ferrier parti 20 mai.

### NAVIGATION FLUVILLE. Départs de bateaux à vapeus

SAMEDI 16 JUIN 1900.

R'vière Rouge-GEM, à 5 P M Rivière Quachita-PARLOR CITY, & 5 PM Rivière Atchaf daya-J. E. TRUDE AU, 5 PM Grand Lake et Bends, VALLEY QUEEN, 5PM Grand Lake et Bends-NATCHEZ, A5 PM Rivière Ohio-JOHN K SPEED, & 5 PM St-Louis-CITY OF ST-LOUIS, & 5 P M Madisonville-HEW CAMELIA, & 4 P M ...

### PROVISIONS.

AU BOARD OF TRADE, MISS PORE— \$12 25 913 75
Wiss Pork, nonveau \$12 25 913 75
VIANDES SALEES SECUES— 7140 714
Short vib sides— 739 7 74
Extra short sides 714 714
BACON— 

### GROCERIES.

Los prix suivants de care sont ceux da Board of Trade, RIO—Ferme, M. Barker a visité plusieurs éta-d'eux des soumissions pour ce pri-

# 

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

OThine de ceter.— Nel Nominal per 90a Farine de graine de ceter par chargement au dépôt \$22 00 per short ton, pour l'expertation \$23 00 à 23 75 (e.b. per long ton. Oil cake—\$23 00 à 23 75 pour l'experiation f.c. h. Unioaxe—23 VV a 23 75 pour l'exporantes l. c. h.
Hulle de graine de cotou (en gros en pour l'expédition), par gallen, crude 285; eff refined 31c.
TOILE D'EMBALLAGE — 24-pour d
34 h 84 per yard; 2-pound 8 h 84; 14 pound
74 h 8.

### Twine-Jute 714a, la livre; Homp 10c. COTTON TIME-\$1 30 par pe just. FRUITS ET NOIX

5 50 4 00
4 00
4 00
50
8 <b>50</b>
9 90
100
2 00
2 00
Se,
20e
20e
E 61-

### **PRODUITS**

### DE LA CAMPAGNE.

Fos cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 2 ° c. de plus p r barii et ½ à ° c. par livre en lots. POMMES DE TERRE Nouvelles de la Louisiane \$150 à 160: Western Burbank \$200 à 210.

PATATES DOUCES-Ordinaires par baril 175 à \$200.

175 \$2 200.

FAMS—32 60 à 275 par bard.

CONCOMBRES—Nouveaux de la Louisiane
\$2 50 à 3 00 par bard.

TOMATES—150 à 200 par crate.

OIGHONS—Nouveaux de la Leuisiane
\$1.75 = 2.03 OHOUX... De la Louisiane \$1"75 à ..... per

AIL—Italita 80 à 850. par macorna.

OROUGROUTE— Par bardi \$5.50 à 6.90
PEAS—Green 24c. ial 32 \$40. split. 50.
COWPEAS—Par bosse u. mixed, \$1.25 \$\end{a}\$
150 clays, \$1.45 & 1.50; whipporwills, \$1.35. stulf — 54c. ia livre pour celui de la ville; 44c. celui de la campagne.

OIRE D'ABRILLE—Prime yellew \$3.24c la livre. LAINS. Burry 10012c. la livre: Louisis 

### MARCHANDISES DIVERSES

MAVAL STORMS—Les prix du gros sen e mme suis. Au détail il faut payer 25 à 20 e de plus par baril. Pitch \$2 00 à 2 25; goudre de charbon \$3 50 à 3 75 le baril; goudres ce pin \$3 75 à 4 00. Essine selon la quali 6 \$1 15 à 2 50. Essence de sérébenthine 43 40. Jobbing 26, de plus le gallon.

### CHARBON.

PITTWBURG — Par chaland 36140 conts familis 60c. le barit, \$3 50 à — le boucert car loads \$4 50 per ton; anthracite \$9 50 le ton; bateaux 40c. le bari steamers \$3 60 à 3 26 is tonne; habitation sur la rive 33:

ALAHAMA—Par baril Gorona 60c.; Corons 21 coal 60c.; splins coal 60c.; aus splint coa 60c. Cahaba 50c.; steam coal sur chars \$3 25 60 i.: Cahaba à 3 50 la tou.

### PETITES ANNONCES.

LA Compagnic dita "French Colomy Vincyntd Co." Inc., 18 rue Montgomery, San Francisco, Cal., enversa ses prix pour les produi's californiens de premier hoix de la colonie fiançaise en vins et eaux-de-vie, livrés à votre atation. Correspondances sollicitées.

ON DEMANDE—Une femme de couleur pour faire le ménage et sachant coudre. S'adresser immédiatement au No 820 Eschanade de 10 à 1 heures.

DESTANDE IDESTAPLOI—Un homme serioux et recommandable désirerait prendre charge de la surveillance et de l'entretien d'une maison en l'absence des prenjétaires. Références bureau du journal. 8 avril—

### DECES.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistan e Matuelle de la Nouvelle-Orléans-Décédée, ce main à 12:15 heures, à l'âge de 51 ans, la Sociétaire Mme Vve PIERRE LA VILLE. Messieurs les Membres de la Société, et partigulièrement ceux de la catégorie du mois de jû'n, sont priés d'assister a ses funérailles qui auront lieu aujourd hui, samedi 16 juin 1900, à 4:30 heures P. M. Le convoi partirs de sa dernière résidence, No 1126 rue St Claude, près Hôpital. Par ordre du Président pro tem.

Le Secréjaire,

A. LE FRANÇOIS.

16 juin—1f

### JOHN BONNOT.

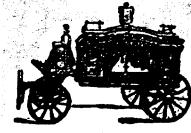
Entrepreneur de pompes funèbres



Raoul Bonnot, Directeur.

No 623 RUE STE-ANNE Téléphone No 1948. 14 sept—3m

Telephone No 408. Laudumiey & Co.



### ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres 1128 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embanmement au spécialité.

G. MOTHE & CO., ENTREPRENEURS

Pompes Funèbres et Embaumeurs 817 RUE TOULOUSE.



Voltures avec bandes en esoutohoue à louer toutes les heures du jour et de la nuit; co-chere en livrée.

E. J. MOTHE Embanmeur pour la maison Rues Seguin et Patterson, Algere. 3dpc-1an

### AVIS SPECIAUX.

### AVIS.

Nouvelle-Orléans, Luc., le 15 juin 1900; Le Bureau des Directeurs de la Compagnie du Chemin de For de la Nouvelle-Orléans a déclaré nu dividende sur le Stock préféré de Beux Dollars Cinquante Sous par Les livres de transfert de la Compagnie pour le Stock préféié seront fermés du let au 10

ILLINOIS CENTAL.

MCCOMB CITY. 🔗 EXCURSION DU DIMANCHE.

\$1.00 ALLER ET RETOUR.

COMMENCANT DIMANCHE, 15 AVRIL LE TRAIN QUITTERA A 7:25 A. M. 14 avrit—san dim mar jeu

Avis Légal.

### Avis est par le présent donné de l'intention

Avis est par le présent donné de l'intention de nemander à la présente season de l'Assemblée Générale de passer une loi pour que le Burean de Liquidation de la Dette de Ville de la Nouvelle Oriéans soit dispensé de four nir le bond exigé dans toutes les procédures judiciaires et un bond est requis par la loi 2 juin-2 9 16 23 30 Avis légal.

Avia est par le présent donné de l'intent'on de demander à l'Assemblée Générale à sa présente session, de passer une los spéciale par laquelle l'Hôpital des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la verge de la ville de la Nouvell--O-lèans sera fait une institution de l'Etat, dispositions priese pour le contrôle et a tiministration de ses affaires; et pour obtenir de l'Etat une aide péona'aire pour son entretieu.

2juin-29 16 23 30

### : ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Vente d'une propriété foncière améliorés située dans le Cinquième District, ville de la Nouvel e-Orléans.
P. F. Hennessey vs Samuel County.
PROISIEME COUR DE CITE DE LA
Nouvelle-Orléans—No 7189—En vertu
d'un writ de fieri facias adressé à N. E.
Humphrey, et à moi trausféré comme son
successeur en office, par l'Hon. J. Paris Chil
dress, alors inge de la Première Cour de Cité
de la Nouvelle Orléans, siégeant à la place de
l'Hon. P. F. Hennessey, juge de la Troisième
Cour de Cité, récusé, le procèderal à la vente
à l'enchère publique, à a porte de la Maison de Cour de la Deuxième Cour de Cité de
la Nouvelle Orléans, le JEUDI, 21me jour de
uin 1900, à 11 heures A. M., de la propriété
or après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 'inquième District de cette ville, désigné comme
lot No 11, l'et No 183, borné par la rue
Diana (anciennement rue Decatur. l'avenue
Brooklyn (anciennement rue Monroe), et Newton,
d'après un plan dressé par L. H. Pi ié le ler
mai 1949, déposé en l'étude de A. Ducatel,
notaire, comme plan No 5, livre R. des Plans
No 4, ledit lot mesure 31 pieds, 11 pouces et 6
lignes de face à la rue Diana sur 127 pieds, 10
ponces et 5 lignes de prafondeur. Enregistré
le 2 septembre 1890, dans le livre du Bureau.
Gestranderes 1345, foic 98. Saisi dans l'affaire ci dessus intitu'ée et numérotée d'après
l'inventaire enregistré en mon Bureau. Conditions: Comptant aur les lieux. MARK
AMUEDO, Constable de la Deuxième Cour
de Cité.

16mai—16 23 30—juin 8 13 21

16mai-16 23 30-juin 8 13 21

**BROU'S** 

**UNE CURE PERMANENTE** Des cas les plus obstinés de Gonor rée et d'Ecoulement, garantie dans une durée de 3 à 6 jours; pas d'autre traitement nécessaire.

### Vendue par tous les pharmaciens. AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Nime Catherine Wish endorff.

COURCIVILE DE DINTRICT pour la parcisse d'Orléans, No 62,453—Division E—Attendu que P. ter Wishendorff a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Catherine W shematorff, décédé intestat, avis est par le présent donné a tous ceur que cels peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par erdre de la Cour.

12 juin—12 16 21 Grefier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 58,352-Division B-Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compre final présenté par Eliz beth McGovern, exécutrlos testamentaire dative de cette auccession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compté. Succession de Jas McGovern.

ompte.
Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 juin—12 9 21

#### AVIS AUX CREANCIERS.

Charter Oak Stove and Bange Co. et als versus Henry Bice & Son et als. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcisse d'Orléans—No 59,822—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ent ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George Fuchs, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours, pour le mois de mai 1960, ne serait pas approuvé et homologué et les sonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

THOS. CONNELL, Greffier Dinkelspiel & Hart, avocats 8 juin—8 12 17

Ludrew Beinhard et als Versus The John M. Wiemann Hardware Co., Limited.

Ce., Limited.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcises d'Orléans—No 61.692—Division D
—Avis est par le présent donné aux créanclers ans cette affaire et à toutes autres per sames intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour leaqueiles le compte présenté par Philip Peter, receveur dans cette affaire ne égrait pas appronvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOS. CONNELL Greffier.

James B. Rosser, Jr., avocat.

7 ju n=7 11 16

## J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE VENTE EN PARTAGE

Occasion pour Placements.

PROPRIETES DE CHOIX Dans le Sixième District.

Quatre Cottages Doubles, 4824, 4826, 4828, 4830 rue Tchoupitoulas. 4825, 4827, 4829, 4831 rue Front,

Entre les rues Bordenux et Lyon

En l'affaire de Jacob J. Wolf ve Barbara Wolf es als. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Or léans. |— Division E-No 61,433. PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bu-reau No 731 rus Commune—JEUDI. 21 jain 1900, à midi. à la Bourse des Propriétés Foncières No 850 rus Commune, en vertud un partie de la mai 1900, et aigné le 7 ordro rendu le ler mai 1900, et aigné le 7 mai 1900 par l'Honorable George H. Théard, ingre de la Cour Civile de Dis-trict pour la paroisse d'Orléans, Division E en l'affaire de Jacob J. Wolf vs Barbara Woff et

ale, il sera vendu à l'encan les propriétés ciaprès décrites. A savoir-PROPRIÈTÈS FONCIÈRES. 1º Un certain lot de terre avec es bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dass ple Sixième blair ct de cette ville dans l'ilet No 81 borné par les racs Tchoupitoulae, Bordeaux, Front et Lyon, désigné par la lettre A. 81 borné par les rues Trhoupitoulas, Bordeaux, Front et Lyon. désigné par la lettre A, sur un devis fait par George De Armas, voyér, le 22me jour de janvier 1900 et lequel devis est ci-attaché pour référence, et d'apiès lequel devis ledit lot mesure vingt huit pieds sept pouces de face a la rue Tchoupitoulas trente piels deux pouces de largeur dans le fond, quatre vingt deux pieds de profo-dear sur la ligne de côté près de la rue Lyon, quarabte deux pieds un pouce sur une première ligne de profondeur sur le côté près de la rue Bord dans, de la sur une ligue oblique to sis pieds trois pouces et quat e ignes, de la trente seur pieds trois pouces et quat e ignes, de la trente seur pied-trois pouces et quat e ignes, de la trente seur pied-trois pouces de profondeur, ense de va rue Bord dans, de la sur une pertie du lot original No hait (8).

2º Un certain lot de terre avec les bátisses et amélicrations qui e'y trouvent, situé dans le même district et ilet que le let de terre ci dessus décrit, designé par la lettre B, sur le devis ci-dessus mentionné de De Armas, et mesure d'après ledit devis, vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Tohoupitoulas, trense pieds de largeur dans le fond, quatrevingt deux pieds un pouce sur quarante-deux pieds un pouce sur quarante-deux pieds un pouce sur quarrelignee sur une ligne chique; de là trente-sept pieds trois pouces sur la deuxième ligne de profondeur, ensemble avec l'usage d'un passage de trois pieds éeux pouces de large, commun aux lots A et B dudit plan, étant une partie du lot original No sept (7).

ensemble avec l'usage d'un passège de trois pieds deux pouces de large, commun aux lots A e: B dudit plan, étant une partie du lot original No sept (7).

3º Un certain lot dé terre avec les bâtisses et amélioratiens qui a'y trouvent, situé dans le même district et ilet que les lots ci-dessus décrits, désigné par la lettre C sur le devis ci-dessus amptionné de DeArmas et mesure d'après ledit devis viugt huit pieds expt pouces de face à la rue Front, trente pieds deux peuces de largeur dans le fant sur une profendeur de quatre vingt aeux pieds sur le côté le plus près de la rue Lyon, quarante deux pieds sur le gres sur une première ligne de profondeur sur le côté le plus près de la ue Bordeaux, de à trois pieds trois ponces et quatre lignes sur une ligne oblique, de là trente sept pieds trois pones de profondeur sur la deuxième ligne de profondeur, ensemble avec l'i sage d'un passage de trois pieds de large commun aux lots C et D sur ledit devis et étant une partie du lot ou ginal No huit(8).

4º Un certain lot deterre, avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situi dans le même district et llet us le lot ci dessus de arméliorations qui s'y trouvent, situi dans le même district et llet us le lot ci dessus de forit, désigné par la lettre D sur le devis ci dessus mentionné, de De Armas, et mesure d'après cola vingt huit pieds ciaq pouces de face à la rue Front, trente pieds de largeur sur le côté près de la rue Bordeaux, quarantideux pieds un pouce sur mae psemière profondeur sur le côté le plus près de la tue Lyon, de là trois pieds un pouse et quatre lignes sur une ligne oblique d'y la trente-sapt pieds trois pouces sur la seconde ligne de profondeur, avec l'usage d'un passage de trois pieds de large commen aux lot C et D sui ledit de les et étant une partie du lot original No sept (7).

Les quatre (4) Donbles Cottages ci dessus sont à praximité de tous les agremente, ayant trois chambres de chaque côté, et se montreront un bon placement.

Conditions...-Cumpiant; l'acquéreur devant au dessus du prix d

equéronre.

G. C. K oneberger, avocat. 17mai—17.24.31—juin7.14.17.21

VENTES A L'ENCAN.

### W. H., Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE. Site de valeur pour bâtir. Dans l'affaffaire de la successeion de LOUIS ARNOLD BERTONNIERE.

et Olympia, et -st comporé de l'entière partie des lots Nos 12 à 21 inclusivement et de la

des lots Nos 12 à 21 inclusivement et de la moitié la plus près de la rue St-Leu:s de chacun des lots Nos 11 et 22.

Termes et Conditions—Devant être vendu à l'eachère publique aux termes de un tiers on plus comptant, à l'optien de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un crédit de un (1) et deux (2) ans avec billets portant intérêt su tanx de 8 pour cent par an, de date unaqu'an paiement, hypotèque spéciale et lien et privilège de vendeur, et toutes ies autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes dues en 1900 et faire un dépôt comptant de vingt pour cent du montant de son enchère au mement de l'adjudication, et assumer les fras de l'acte de vente incluant les timbres du revenu.

Acte de vente pardevant Robert P. Upten, notaire, aux frais de l'a quéreur.

Horace P. Upton, avocat pour le jétitionnaire.

8 juin—8 12 16 19 23—juil 7 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple, No 2203 rue Phifip,

Coit Franklin. contenant quatre chambres.

Coin Franklin. contenant quatre chambres.

En l'affaira de la snocession de Thos. Shaughanessey et famme—No 62.190 du Dossier de la Cour Civile de Diastrict pour la la parois-e d'Orléans Division A.

D'AR W. H. FITZPATEICK, Encanteur,

I Bureau Ne 445 rue du Camp—MARDI, le 3 juillet 1900. A midi, à la Bourae des Prepitétés Fonc éres. Nos 840 et 842 rue Commune, où le plan montre les pleins détails et dimensions, conformém ant à un ordre da l'Hon. T. C. W. Ellis. 1926 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division A. daté et aigné le 29 mai 1900, rendu, en l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, adressé à W. H. Fitspatrick, encanteur, pour vendre à l'enchére publique, après la délai et annonces usuels, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet boraé par les rues Philip, Jackson, Franklin et Liberré, formant le coin des rues Philip par une profondeur et face à la rue Franklin, et meurant trente (3) pieds sept pouces et deux lignes de fice à la rue Franklin, et meurant trente (3) pieds, entre lignes parallèces, ledit lot est formé d'une partie d'un lot désigné par le No "Un" sur un plan déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, sur le numéro 152. Les améliorations consistent en un cottage simple contesant quatre chambres.

Termes et conditions—Devant être vendu à l'enchère publique sux termes de un tiers en pus comptant à l'option de l'acquèreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de un [1] et de de vendeur, et toutes les autres clauser de ce de ce vendeur, et toutes les autres clauser le ce de ce vendeur, et toutes les autres clauser le ce de ce de ce de ce de ce de la ce tre de la ce et de ce et de ce de paiement, hypothèque a secule et nen et privi-lè re de vendeur, et toutes les autres clauser usuelles de sé urité; l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de vingt pour cent du montant de sou enchère au moment de l'adju-dication, et assumer les taxes dues en 19 0 et payer les frais de l'acte ce vente incluant les timbres fu revenu, pardevant William Re-naudir, notaire, aux frais de l'acquéreur. Hubert M. Ansley, avocat de l'administra-teur.

#### 31 mai-31-join 5 9 19 26-juil 2 3 ANNONOR JUDICIAIRE.

Admirable Cottage Double, Not 2112 2114 RUE LAUREL, Contenant 4 Chambres de chaque côté, avec Maisons a deux étages dans la cour. Ayanz une valeur de location de \$312 00 par an. Dans l'affeire de la Succession de Mme Mar-tha J-nevein, veuve de James J Given—ao 40,512 du Dossier de la Cour Givile de Dis-trict pour la Paroisse d'Oriéans.

trict pour la Paroisse d'Oriéans.

DAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—

E Bureau No 445 rue du Camp—JEUDI. la

23 j.in 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés concières. Nos 840 et 842 rue Commune,
cù le pian demontre tous les déta le et dimensions, conformément à un ordre de l'Honorable
John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Oriéans, Division C, daté et
aigné le 24 mai 1900, et rende dans l'affaire
cl. essas intitulée et numéroise et ordennant ci- essus intitulée et numérotée, et ordonnant à W. H. Fitzpetrick, encanteur, de vendre à l'enchère publique, après its délais et annœ-cea usuels, la propriété ci-àprès décrite, a m-

cea usuels. La propriété ci-après décrite, a savoir.

'in certa'in lot de terre, ensemble avest tutes les bâtieses et améliorations qui s'y touvent et tout les droits, voies, privilèges, servitude et dépendances y sppartesant ou en quelque a-rté en dépendant aitué dans le quatrième District de la vile de la Nouvalle-Or cans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Jack-on, José hine et Annonciation, desgué comme lot No 7 C - ur un devis fait par Louis H. Phié as-ista t veyer de vill. le 6me jour de septembre 1-84, d'après lesquel dit devis le dit lot me-ure, en me ure améric : me 39 pieds 2 pouses à lige es de face à la tre Laurel sur une , refendeu entre lignes égales et par a dies de 126 pieds 7 pou-a et u e ligne. Termes et conditions—Devant è re vendu à l'enchère publique au terme de la motifé ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en s, à un et deux an-de-crèdit, représente par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent per an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège, et toutes es clauses usuelles de sécurité, incluant l'assurance et la stipulation pour 10 pour cent pour honoraires d'avecats en cas de procès. L'asquéreur devant payer les taxes pour 1900 et les imbres du revenu de l'intérieur et l'acte de quéreur devant payer les taxes pour 1900 et les timbres du revenu de l'intérieur et l'acte de veute pardevant Emanuel L. Weil n. 26 mai—26—juin 1 8 17 28 27 28

# Geo., G. Friedrichs

ANNONCE JUDICIAIRE No 2324 RUE BOURBON.

Près de l'Avenue Claiborne-PAR GEO, G. FRIEDRICHS & CO.—Geo.

G. Friedrichs, encenteur — Bureau No.
832 ruo Commune — MARDI, le 26 juin
1900. à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu
à l'enchère publique, en vertu de et confermément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis,
juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroi-se d'Orléans, daté le 23
mai 1900 et rendu dans la succession de Salvatese Calcagne, No 62,146 du dossier de la
dite Cour-

vstere Calcagno, No 52,145 du dossier de ladite CourLe joli cottage double eu bois couvert en arderses. No 2324 rus Bourbon, contenant galeute aur la faça le et eix chambres, et aussi, une cuisine détachée sur un autre côté, hangars, citerne, etc. La mais-mest retirée de larue, et dans la cour il y a des a bres frui, ierre et des vignes, décrit comme suit:
Un ce tain lot de ter e avec amé iorations situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Burbon (ou Bagatelle) Claiborne, Derbigny (ou Prosper), et St-Antoine, désigné comme lot No 17 de l'illet No 26 et mesurant 25 piede 7 pouces 7 lignes de face à la rue Bourbon, sur 128 pieps 2 pouces de profendeur entre lignes par railèles

railèles.

Conditions.—Une moitié ou plus, ou tent, compant; la balance, s'il y en s, en un ou un et deux ans, por ant 8 pour cent d'attèrét par an de la date jusqu'au paiement, l'acquareur assumant les taxes de 1900, et devant faire. asauwant lea taxes de 1900, et devaat laire un dépôt co optant de 10 pour cent. Acté de vente, incluans les timbres du Revenu de l'Intér eur, pardevant Zugel & Loumia, ma-taires, aux frais de l'acquéreur. 26 mai 26 juin 5 12 19 26